

ROYAUME-UNI

Le droit de manifester pacifiquement doit être respecté lors des opérations de maintien de l'ordre pour la visite du président Bush

Index AI : EUR 45/026/2003

ÉFAI

**Embargo : mercredi 19 novembre 2003
(00h01 TU)**

DÉCLARATION PUBLIQUE

Avant la visite du président Bush à Londres, Amnesty International a demandé aux autorités du Royaume-Uni de veiller à ce que soit protégé le droit de manifester pacifiquement et à ce que les normes internationales en matière de droits humains soient pleinement respectées durant les opérations de maintien de l'ordre.

« Selon certaines informations, les pouvoirs spéciaux conférés aux forces de l'ordre au titre de la loi anti-terroriste (Terrorism Act) de 2000, leur permettant « d'arrêter et de fouiller » des personnes sans soupçon plausible, seront utilisés lors des opérations de maintien de l'ordre au moment des manifestations prévues pour coïncider avec la visite du président Bush à Londres, a déclaré Amnesty International.

« Le recours aux pouvoirs spéciaux dans le cadre de manifestations pacifiques pourrait avoir des répercussions inquiétantes sur les droits à la liberté de réunion et d'expression. »

En mars de cette année, ces pouvoirs spéciaux ont été utilisés dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre en Angleterre, en lien avec des manifestations en faveur de la paix. Des dizaines de personnes ont été interpellées et fouillées. Des cars n'ont pas pu approcher d'une base aérienne des États-Unis sous le prétexte que leurs passagers pouvaient causer des troubles à l'ordre public. Des pouvoirs de police ont été exercés pour renvoyer les passagers de ces cars à Londres sous escorte policière

Les mêmes pouvoirs spéciaux ont encore été utilisés en septembre de cette année à Londres dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du Salon des systèmes de défense et équipements internationaux à Londres.

« Les autorités britanniques ont clairement la responsabilité de veiller à la sécurité du président Bush et de son

entourage, ainsi qu'à celle des manifestants, des résidents locaux et des biens. Toutefois, il est également de leur devoir de veiller à ce que des personnes puissent exercer de façon pacifique leurs droits à la liberté d'expression et de réunion », a déclaré l'organisation de défense des droits humains.

Dans une lettre adressée ce mercredi 19 novembre 2003 à David Blunkett, Amnesty International attire également l'attention du ministre de l'Intérieur sur le droit des personnes à ne pas être soumises à des arrestations ou détentions arbitraires, sur les droits fondamentaux des personnes privées de liberté et sur les normes internationales concernant le recours à la force et l'utilisation d'armes à feu par les responsables de l'application des lois.

« Les autorités britanniques doivent veiller à ce que les agents du maintien de l'ordre agissent dans le respect des normes internationales, notamment celles relatives à l'usage de la force, à l'arrestation et à la détention ainsi qu'au maintien de l'ordre lors des manifestations », a conclu l'organisation de défense des droits humains. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>